



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU
DE SEANCE**

**Séance du lundi 03 juin 2024 à 20 heures 30 minutes
Cantine école**

Convocation par mail le 30 mai 2024

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, M. GUEDES PIRES Bruno, Mme GOSSET Angélique, Mme SOULIER Laura, M. TEYSSEDOU Adrien, M. VIERGE Guy

Procurator(s) : Mme Paule GAJAC donne procuration à M Adrien TEYSSEDOU,

Retardataire(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibérations
 - Approbation de la ou des conventions de servitude entre la commune et TE47
 - Création de l'Espace Naturel Sensible (ENS)
- 2) Informations
 - Organisation du feu de la Saint Jean
- 3) Echanges
- 4) Questions diverses

Convocation envoyée le
27/06/2024 à 12:51:14

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Approbation des comptes rendus de séances du conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 03 avril 2024 est approuvé par 9 membres du conseil (Mme Blot n'approuve pas)
Les comptes rendus de séance du 12 avril et du 06 mai sont approuvés par l'ensemble du conseil

1 – Délibérations :

2024_DE_28 : Approbation de la ou des conventions de servitude entre la commune et TE47

Monsieur le Maire présente pour approbation un plan d'implantation réalisé par TE47. Ce plan présente les zones d'implantation des poteaux concernés. Ces poteaux sont sur le domaine privé de la commune (chemin rural) et leur implantation nécessite la signature d'une convention avec TE47.

Après avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires et toute acte afférent à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

2024_DE_29 : Création de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation de l'Espace Naturel Sensible a été faite lors de la réunion précédente et précise que cela permettra d'obtenir des aides pour la communication et les aménagements de la vallée.
Après avoir délibéré, les membres du conseil donne mandat au Maire pour signer tout document afférent à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

- **Feu de la Saint-Jean** : Monsieur le Maire propose la date du vendredi 14 juin. Mme Angélique Gosset rappelle les besoins et Monsieur Nicolas Fiault propose de se charger des courses.

- **Maison « Papini »** : Monsieur le Maire indique avoir rencontré l'architecte et l'AMO. Le permis de construire devrait être déposé en Août, après une rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France. Un début des travaux est envisagé en fin d'année

- **Château** : Monsieur le Maire précise que le château a ouvert et que nous sommes dans l'attente du terminal de paiement. Monsieur le Maire fait une brève présentation des 2 personnes chargées de l'accueil. Il s'agit de Mme Ellen Kuppens et de Mme Fabienne Lemesle.

Mme Angélique Gosset soumet au conseil les tarifs des boissons et friandises qui seront en vente à l'accueil : friandises 1€, eau 1€, autres boissons 2€. M Thierry Bousquet indique qu'une vitrine réfrigérée sera livrée dans la semaine. Les membres du conseil approuvent les tarifs proposés. Monsieur Nicolas Fiault indique qu'il serait intéressant de contacter la société CBS pour connaître leurs tarifs avec livraison.

3 - Questions diverses :

Elections : Monsieur le Maire indique que les bulletins de vote vont être livrés et qu'il faut une personne pour les réceptionner. Mme Angélique Gosset se propose pour les récupérer.

Pots de Fleurs : Mme C Blot indique que les pots de fleurs sont très décolorés. Mme Angélique Gosset indique qu'il est difficile de trouver des demi-barriques. Mme C blot propose des pots en acier Corten, matériau que l'on retrouve dans de nombreux sites classés. Monsieur le Maire précise qu'il faudra présenter le choix à l'Architecte des Bâtiments de France.

Local Pétanque : Mme C Blot demande des précisions quant à la disponibilité du terrain de pétanque. Monsieur le Maire indique que la disponibilité du terrain sera la même que par le passé c'est-à-dire qu'il devra être libéré en cas de manifestation organisée par d'autres associations et nécessitant l'accès à cette zone ce qui ne se produit **qu'exceptionnellement**. Mme Angélique Gosset et M Thierry Bousquet indique que cette disposition prévue dans les conditions d'utilisation de la salle des associations existait dans l'ancienne convention signée entre M Congé, président

Convocation envoyée le 27/07/2024 à terrain de pétanque

de l'association de Pétanque, et la municipalité. Mme C Blot précise qu'il n'y avait pas de problème pour l'utilisation du terrain de pétanque lorsqu'elle organisait brocante ou une autre manifestation. Mme C Blot précise qu'il suffit de s'entendre.

Monsieur le Maire précise que ce local devient bien la salle des associations et que l'association « pétanque » pourra continuer de se réunir pour jouer aux cartes comme d'habitude. Monsieur le Maire rajoute que c'est du partage et de l'égalité. En effet toutes les associations pourront utiliser ce local de même qu'elles ont toutes la même subvention qui a été doublée cette année. Monsieur T Bousquet rajoute que la salle du porche ne sera plus utilisable prochainement et que chauffer la salle des fêtes pour une réunion de 10 personnes n'est plus acceptable.

Marchés gourmands : Mme C Blot indique qu'elle n'a pas eu le programme des marchés gourmands pour le faire paraître sur le site de la commune. Monsieur Nicolas Fiault lui indique qu'elle peut envoyer un mail au comité des fêtes pour avoir l'information mais il lui transmettra aussi l'information.

Fissuromètres : Monsieur Thierry Bousquet indique que la mairie a reçu un mail de M Eric Congé remontant l'inquiétude des habitants de Gavaudun concernant le rocher du château. Monsieur Thierry Bousquet s'étonne que Monsieur Congé n'ait pas la réponse concernant le suivi des fissuromètres posés en 2013 mais une information sera faite aux habitants de Gavaudun.

Eglise de Laurenque : M Guy Vierge demande qui contacter s'il devait s'absenter pour prendre le relais. Monsieur le Maire indique que dans la mesure du possible il prévienne et nous trouverons une solution. Monsieur N Fiault précise qu'il pourra éventuellement s'en charger en fonction de ses disponibilités

M. le Maire lève la séance à 21h45

Convocation envoyée le
27/06/2024 à 12:51:14